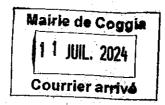


Le président



Le 4 juillet 2024

Dossier suivi par : Mme Maddy Azzopardi, greffière T 04 95 32 83 20 corsegreffe@crtc.ccomptes.fr

Réf.: contrôles n° 2024-001757 et 2024-001843/24/n° 26-7

P.J.: 1

Objet : Défaut d'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 de la commune de Coggia

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur François Coggia Maire de Coggia Mairie ·

> Lieu-dit Crucciate 20160 Coggia

Monsieur le Maire.

J'ai l'honneur de vous notifier l'avis n° 2024/0006 et 2024/0010 rendu le 28 juin 2024 par la chambre régionale des comptes Corse en application des dispositions des articles L. 232-1 et R. 232-1 du code des juridictions financières et des articles L. 1612-14 alinéa 2 et L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales.

Par cet avis, la chambre formule des propositions pour le règlement par le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud du budget primitif de l'exercice 2024 de la commune de Coggia, qui n'a pas été adopté dans les délais légaux.

Le préfet règlera le budget et le rendra exécutoire conformément à cet avis. S'il s'écarte des propositions de la chambre, il assortira sa décision d'une motivation explicite.

En application des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le présent avis doit être porté à la connaissance de votre assemblée délibérante dès sa plus proche réunion. Vous voudrez bien informer le greffe de la chambre de la date à laquelle cette réunion interviendra, et ce dès sa convocation.

Je vous informe par ailleurs que conformément au texte précité et sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante, cet avis fera l'objet d'une publicité immédiate par la chambre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Philipp Sice

Quartier de l'Annonciade - CS 60305 - 20297 Bastia Cedex - www.ccomptes.fr

Sur le chapitre 74 « Dotations et participations »

Les informations relatives aux dotations attribuées par l'État et celles figurant sur l'état n°1259, communiqué par les services de l'État, sont en adéquation avec les montants reportés au budget 2024. Un ajustement mineur de 1 031,58 € est à opérer, comme décomposé dans le tableau ci-après :

Tableau n°12 : Détail du chapitre 74

			aldigationeses 27 Centre	Correction
7411	Dotation forfaitaire	174 477	174 477	0
74121	Dotation de solidarité rurale,	155 363	155 363	0
74127	Dotation nationale de péréquation	32 180	32 180	0
742	Dot aux elus locaux	255	255	0
744	FĊĪVA-	0	2 079	2 079
7461	DCD:	0		0
74718	Autres	255	255	0
7483	Allocations compensatrice	25 111,00	24 064	- 1 047
	Total chapitie /42	387 641	388'673	1.031,58

Sur le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Le chapitre 75 prévoit une recette de 315 520 €, en forte augmentation par rapport au montant titré au compte administratif 2023 (7 301 €). Cette hausse s'explique principalement par la notification d'une subvention exceptionnelle de l'État, début janvier 2024, pour un montant de 300 000 €, sur le fondement de l'article L. 2335-2 du CGCT, qui réserve cette aide exceptionnelle « à des communes dans lesquelles des circonstances anormales entraînent des difficultés financières particulières ».

Le montant inscrit à ce chapitre peut être maintenu.

Conclusion sur l'équilibre de la section de fonctionnement

Il résulte de ce qui précède que la section de fonctionnement du budget principal est en déséquilibre à hauteur de -1 196 097,73 \in , avec des dépenses d'un montant de 2 754 010,37 \in (réduites de 42 992,49 \in) et des recettes d'un montant de 1 557 912,64 \in (réduites de 3 839,36 \in).

Il ressort de l'instruction que suite au versement de la subvention exceptionnelle accordée par l'État, le conseil municipal de Coggia a fait le choix de diminuer les taux d'imposition locaux (représentant une perte de recette fiscale de 150 000 € par rapport aux taux en vigueur en 2023). Si un tel choix n'est pas de nature à favoriser la résorption la plus rapide possible du déficit, il ne peut être remis en cause par la chambre dès lors que la trajectoire de redressement est respectée au sens de l'article L 1612-14 alinéa 2 du CGCT.

Ainsi, sans revenir sur ce choix de gestion, les propositions opérées par la chambre s'attachent au strict respect de la cible de redressement, fixée à 1 196 098 € pour l'année 2024. La commune dégage ainsi un autofinancement (hors déficit reporté de près de 150 000 €).

Toutefois, la chambre alerte la collectivité sur le fait qu'en 2025, le plan pluriannuel de redressement prévoit une réduction du déséquilibre à hauteur de 300 000 € cette année-là et qu'à défaut de nouvelles recettes exceptionnelles ou d'économies de fonctionnement substantielles, la commune sera contrainte de procéder à une augmentation de la fiscalité l'an prochain.

Tableau n°13: Dépenses et recettes de la section de fonctionnement proposées par la chambre pour le budget principal 2024

		DEPENS	ES DE FONCTIONNEI	MENT		4 5 114	
		colonne 1	colonne 2	colonne 3	сојоплв 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	Libellé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des Instrictions	Budget corrigé des Insincérités
011	Charges à caractère général	306 579 8		387 455,00	387 455,00	1 992 49	385 462,51
012	Charges de personnel	691 858 1	Programme and the	688 000,00	688 000,00	2000年第	688 000,00
014	Attenuations de produits	209 630 00	C-30-16-16-16-16	201,372,00	201 372,00	74. 别数数。	201 372,00
65	Autres charges de gestion	109,991,20	472707	109 203,00	109 203,00	9 000 00	118 203,00
	Total dépenses de gestion courante	1 318 059,28	0,00	1 386 030,00	1 386 030,00	7 007,51	1 393 037,51
66	Charges financières	16 637 6	美宝/05/2019	14 65 031	14 651,31		14 651,31
67	Charges exceptionnelles (2023) / spécifiques	2 176 835,48	ATMANUSE	0.00	0,00		0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	New of the last	50% (0.00) 5.242	50,000,00	50 000,00	50 000 00	0,00
022	Dépenses imprévues	2000		200 E 1886	0,00	26 May 18 4 4 5 1	0,00
- J.	Total dépenses réelles de fonct.	3 511 532,41	0,00	1 450 581,31	1 450 681,31	-42 992,49	1 407 688,82
023	Virement à la section d'investissement			0.00	0,00	**************************************	0,00
042	Opé d'ordre de transfert entre sections	60 979 61			0,00		0,00
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.	28.51965		8 11 (3) 12 14	0,00	2. A 2. T 562	0,00
1	Total dépenses d'ordre de fonct.	60 979,61		0,00	0,00	0,00	0,00
1, 1, 1	TOTAL	3 572 512.02	0.00	1 450 681,31	1 450 681,31	-42 992.49	1 407 688.82
** 5		1. 公司 化		Maria da Pala			
+	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 346 321,55		1 346 321,55
=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 572 512,02	0,00		2 797 002,86	-42 992,49	2 754 010,37
		DECETTE	S DE FONCTIONNEM	EART.			
-		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	î.ibellé	Compte administratif 2023	Restes à réaliser	Propositions, nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des Insincérités	Budget corrigé des Insincérités
013	Attenuations de charges	23 124,62	美俚声歌作物格	24 000,00	24 000,00		24 000,00
70	Produits des services , du domaine	4 627,27	经现代的	16 680,00	16 680,00	NEW YORK	16 680,00
73	Impôts et taxes	1 164 429,75	数据的数据	818 436,00	818 436,00	4 870,94	813 565,06
74	Dotations et participations	459 578 63	罗克马克尔斯里	387 386 00	387 386 00	1 031,58	388 417,58
75	Autres produits de gestion courante	7 301 07	改造的特別	315 250,00	315 250,00	學學學學學	315 250,00
	Total recettes de gestion courante	1 659 061,34	0,00	1 561 752,00	1 561 752,00	-3 839,36	1 557 912,64
76	Produits financiers		张思思的称	11127748	0,00	STREETS.	0,00
	Produits exceptionnels (2023) / spécifiques	52 200 00		34134313757410	0,00	27.2	0,00
. 6	Total recettes réelles de fonct.	1 711 261,34	0,00	1 561 752,00	1 561 752,00	-3 839,36	1 557 912,64
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections	15 979,61		经营销的	0.00	近年(数は120年)	0,00

	TOTAL	1 727 240,95	0,00	1 561 752,00	1 561 752,00	-3 839,36	1 557 912,64
							· :
+	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	498 949,52				· · ·	0,00
=	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 226 190,47	0,00		1 561 752,00	-3 839,36	1 557 912,64
	Equilibre	-1 346 321,55	0,00		-1 235 250,86		-1 196 097,73

0,00

> En ce qui concerne les dépenses de la section d'investissement

Sur le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés »

Les montants inscrits au budget 2024 correspondent aux remboursements des annuités d'emprunts tels que prévus par les conventions transmises. Le chapitre 16 doit être arrêté à hauteur de 736 134 €.

Sur le chapitre 27 « Dotations fonds divers et réserves »

Afin de prendre en compte les mesures de correction apportées sur le budget annexe « Lotissement Pinisolu », exposées plus haut, il y a lieu de prévoir une dépense d'un montant de 846 134,70 € sur le chapitre 27, correspondant à l'avance budgétaire remboursable du budget principal vers le budget annexe.

Sur les chapitres 20 et 21 « immobilisations incorporelles » et « immobilisations corporelles »

La commune a inscrit un montant de 323 629 € au chapitre 20 et de 1 187 811 € au chapitre 21, correspondant à divers projets qu'elle envisage de mener en raison de sa capacité d'autofinancement dégagée sur le budget principal.

Compte tenu cependant de la nécessité d'assurer le financement temporaire du budget annexe « Lotissement Pinisolu » et de parvenir à l'équilibre respectif des deux budgets, il y a lieu de reporter les projets qui ne présentent pas de caractère d'urgence ou qui ne résultent pas d'un engagement obligatoire.

Après échange avec la commune, et compte tenu de l'état de consommation des crédits et du niveau des engagements pris au stade de l'instruction, les chapitres 20 et 21 peuvent être réduits respectivement de 47 380 € et 846 135 €

En ce qui concerne les recettes de la section d'investissement

Sur le chapitre 13 « subventions d'investissement »

La commune a inscrit une recette sur le chapitre 13 à hauteur de 48 769 €. Ce montant correspond à l'avance de 30 % des subventions attribuées, pour un montant total de 162 564 €, par arrêtés du président du conseil exécutif de Corse de 2023 pour le financement de trois opérations¹¹, dont la totalité des crédits a été inscrite en dépenses.

Sur le chapitre 10 « Dotations fonds divers et réserves »

Le montant de 19 000 € inscrit sur ce chapitre doit être diminué de 2 380 €. Cette somme correspond à la part « fonctionnement » du FCTVA inscrite à tort en section d'investissement.

¹¹ Projets d'un garage communal, de rénovation de menuiserie et d'une borne interactive.

Sur la ligne 024 « produit des cessions »

La commune a inscrit une recette d'un montant de 1 202 220 € à ligne 024, qui a pour objet de recueillir au budget le produit de cessions d'immobilisations.

Ce montant vise à intégrer, comme l'indiquait la chambre dans ses avis de 2022 et 2023, la plus-value sur cession résultant de la rectification de la valeur des stocks opérée en 2019 et 2020, afin de prendre en compte la valeur vénale du terrain cédé au budget annexe par le budget principal pour la réalisation du lotissement. À défaut d'autres cessions, ce montant doit être ramené à $1\,157\,220\,\mathureneq$ (soit $-\,45\,000\,\mathureneq$), correspondant à la différence entre la valeur vénale d'acquisition par le budget annexe ($1\,680\,000\,\mathureneq$) et la valeur du bien figurant à l'état de l'actif de la commune, soit $522\,780\,\mathureneq$.

Il résulte de ce qui précède que la ligne 024 peut être portée à 1 157 220 €.

> Conclusion sur l'équilibre de la section d'investissement

Il résulte de ce qui précède que la section d'investissement du budget principal est en équilibre, avec des dépenses et des recettes d'un montant équivalent de 2 227 982,62 €.

> Conclusion sur l'équilibre réel du budget principal

Il résulte des rectifications susmentionnées que le budget principal est en déséquilibre à hauteur de 1 196 097,73 €, résultant du déséquilibre de la seule section de fonctionnement, la section d'investissement étant à l'équilibre.

Ce déséquilibre est cependant conforme à la trajectoire de redressement établie par la chambre dans son avis de 2023.

Tableau n°14: Dépenses et recettes de la section d'investissement proposées par la chambre pour le budget principal 2024

	DEPENSES	D'INVESTISSE	MENT		-	
	colonna 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
	CA 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des insincérités Prop.Nyelles	Budget Corrigé des Insincérités
	16.923	7 789	323 629	331 418 00	47 380 10	284 037,90
1.71	各种类的现在	对称"别是"更	是一种	0,00		0.00
	21 630	5-14-2 PAPE	1 187 811	1 187 810,72	846 134 70	341 676,02
	A TALL OF THE	A Comment		0,00	400000000	0,00
	N. A. T. CAR.	ENEL PERSONAL	20 000	20 000 00		20 000,00
	1000	在这个特别	430161616	0,00	Carlotte and	0,00
	38 554	7 789	1 531 440	1 539 228,72	-893 514,80	645 713,92
	35 247,191		736 134	736 134,00		736 134,00
	4472			0,00		0,00
	4	35.5		.0,00	846 134 70	846 134,70
	7 5137 35			0,00	7/3/4 REC	0,00
	47 191	. 0	736 134	736 134,00	846 134,70	1 582 268,70

2 275 362,72

040	Op.d'ordre de transfert entre section	15 980		10 (A) (A) (A)	0.00	25 X X	0,00
041	Opérations patrimoniales			S 10 2 15	0,00	《公司》	0,00
	Total dépenses d'ordre d'invest.	15 980	0	.0	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	101 724	7 789	2 267 574	2 275 362,72	-47 380,10	2 227 982,62
		Colore of the colored to the colored solution (그는 보다는 것을 받는		To the Medical Control of the Contro	
+	DOO'S SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	100			7.50		0,00
=	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT	101 723,77			2 275 362,72	-47 380,10	2 227 982,62

7 789

Chap.

22

Libelié

Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'investissement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation

23 Immobilisations en cours

Total dépenses d'équipement Emprunts et dettes assimilées Participations et créances Autres immobilisations financières Dépenses imprévues Total des dépenses financières

Total des op. pour compte de tiers Total dépenses réelles d'invest.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	Libellé	CA 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des insincérités Prop.Nyelles	Budget Corrigé des Insincérités
13	Subventions d'investissement	10 000	0.000	48.769	48 769,20	14.650.25	48 769,20
16	Emprunts et dettes assimilées		65.Kenpabli	400多位的2000	0,00	THE COURT OF STREET	0,00
. 50	Total recettes d'équipement	10 000	0	48 769	48 769,20	0,00	48 769,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	24 519	ALCOHOLD BAR	19 000	19 000,00	2 380,10	16 619,90
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	3.64 · 5.63 · 63 · 63 · 63 · 63 · 63 · 63 · 63 ·	AND CHAIR	COUNTRY	0,00	200	0.00
024	Produits des cessions		TANKS SAIGH	1 202 220	1 202 220,00	-45 000,00	1 157 220,00
	Total des recettes financières	24 519	- 0	1 221 220	1 221 220,00	-47 380,10	1 173 839,90
45X2	Total des op. pour compte de tiers	N. 10 10 18 18 18 18	建设设施工程	95:91 Salas	0,00	48.00	0,00
11.12	Total recettes réelles d'invest.	34 519	0	1 269 989	1 269 989,20	-47 380,10	1 222 609,10
021	Virement de la section de fonctionnement	全国的		si. 0	0,00	松松本色植物	0,00
040	Op.d'ordre de transfert entre section	60,980			0,00	AND BUILD	0,00
041	Opérations patrimoniales	计算是编码数		7.00 1.20 MA	0,00		0,00
	Total recettes d'ordre d'Invest.	60 980		0	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	95 498	0	1 269 989	1 269 989,20	-47 380,10	1 222 609,10

+	ROUT SULDE D'EXECUTION PUSITIF REPORTE	1 011 599		.1 005 313,52	<u> </u>	1 000 37 3,32
==	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT	1 107 097		2 275 362,72	-47 380,10	2 227 982,62
	Equilibre	1 005 374	-7 789	0,00		0,00
				· ·	2	
	Résultat de clôture (SF+SI)	-340 948	-7 789	-1 235 250,86		-1 196 097,73

2 227 982,62

20 Sur la poursuite des mesures de redressement nécessaires au retour à l'équilibre du budget principal

La chambre réitère la nécessité, pour la commune de Coggia, de poursuivre ses efforts afin de rétablir l'équilibre de son budget à l'horizon 2028, en mettant en œuvre l'ensemble des mesures de redressement identifiées dans l'avis de la chambre de 2023.

Elle rappelle que, compte tenu de l'ampleur du déficit qui affecte la section de fonctionnement de son budget annexe « Lotissement » et des caractéristiques propres à la commune de Coggia, notamment son nombre réduit d'habitants (697 au 1^{er} janvier 2022), et en l'état actuel des règles d'urbanisme résultant de l'annulation partielle de son plan local d'urbanisme (PLU), qui affectent l'équilibre du budget annexe du lotissement Pinisolu, et de la nécessité d'une couverture de ce déséquilibre par le budget principal, les mesures d'économie de gestion sont indispensables mais resteront insuffisantes à elles seules. Dans ces conditions, fiscalité directe locale.

Tableau n°15 :Trajectoire de retour à l'équilibre du budget principal

en €				~ uuge	huncibs
Équilibre de la section de	2024 - 1 196 098	2025 - 895 197	2026 - 580 874	2027 - 252 789	2028 0

PAR CES MOTIFS

DÉCLARE recevable la saisine du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales et prend acte de sa transmission en application de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du même code;

DIT qu'il y a lieu de joindre ladite saisine et ladite transmission;

PROPOSE au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud de régler et rendre exécutoire le budget primitif pour l'exercice 2024 de la commune de Coggia, composé du budget principal et des deux budgets annexes, conformément aux propositions du présent avis et de son annexe;

RAPPELLE qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis doit être publié, dès sa réception, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel; qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-19 dudit code, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre; qu'en application du second alinéa du même article, l'avis fera l'objet d'une publicité immédiate par la chambre, sans attendre la réunion de l'assemblée délibérante;

DIT que le présent avis sera notifié au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, au maire de la commune de Coggia et au comptable public, sous-couvert de la directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud;

RAPPELLE qu'en application du 1^{er} alinéa de l'article L. 1612-9 du code général des collectivités territoriales, les budgets supplémentaires afférents au même exercice seront transmis par le représentant de l'État à la chambre régionale des comptes. En outre, le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, prévu à l'article L. 1612-12, interviendra avant le vote du budget primitif afférent à l'exercice suivant, qui sera transmis à la chambre régionale des comptes par le représentant de l'État dans le département.

RAPPELLE au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud qu'il doit transmettre à la chambre le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune de Coggia, en application de l'article L. 1612-14, 2ème alinéa, du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes Corse, le 28 juin 2024.

Présents: M. Philippe Sire, président de chambre, président de séance, M. Frédéric Leglastin, président de section, Mme Ségolène Thierry et M. Gérald Arbeltier, premiers conseillers, M. Alain Michel, rapporteur, premier conseiller.

Le président,

Annexe 1 : Budget annexe « eau et assainissement » 2024 (conforme au budget voté)

		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	Libelié	Compte administratif 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des Insincérités	Budget corrigé des insincérités
011	Charges à caractère général	3.59		24 109	24 109		24 10
012	Charges de personnel	* 13.55		30,000	30 000		30 00
014	Attenuations de produits	2.97		12 000	12 000	12 17 17 2	12 00
65	Autres charges de gestion			120	0		¥ _ 1
	Total dépenses de gestion courante	6 572	0	66 109	66 109		66 10
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	多种种种			0		
67	Charges exceptionnelles		从是"在" "直"	5,000	5 000	2 1/42/1	5 00
022	Dépenses imprévues			5 333	5 333		5 33
	Total dépenses réelles de fonct.	6 572	0	76 442	76 442	0	76 44
023	Virement à la section d'investissement			1005	11 005	300	11 00
042	Opé.d'ordre de transfert entre sections			***	0		
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.				0		
	Total dépenses d'ordre de fonct.	,0		11 005	11 005	Ç	11.00
4. 7	TOTAL	6 572	0	87 446	87 446	0	87 44
-							
+ =	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	T 6.572	0		87 446	6	
÷ =	D002 RESULTAT REPORTE QU'ANTICIPE TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN				87 446	6	87 44
=			0 S DE FONCTIONNEM colonne 2	ENT colonne 3	87 446 colonne 4	6 colonne 5	
÷ <u>=</u> Chap.		RECETTE	S DE FONCTIONNEM				87 44
7	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023	s DE FONCTIONNEM	colonne 3 Propositions nouvelles	COLORNIE 4 TOTAL BP 2024	colonne 5 Corrections des	colonne 6 Budget corrigé des
013	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges	REGETTE: colonne 1 Compte administratif 2023	s DE FONCTIONNEM	colonne 3 Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	colonne 5 Corrections des	87 44 colonne 6 Budget corrigé des insincérités
7	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023	s DE FONCTIONNEM	colonne 3 Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	colonne 5 Corrections des	87 44 colonne 6 Budget corrigé des Insincérités
013 70 73	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et taxes	REGETTE: colonne 1 Compte administratif 2023	s DE FONCTIONNEM	colonne 3 Propositions nouvelles votées	COLONNO 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717	colonne 5 Corrections des	87 44 colonne 6 Budget corrigé des Insincérités
013 70 73 74	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023	s DE FONCTIONNEM	colonne 3 Propositions nouvelles votées	COLONNO 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717	colonne 5 Corrections des	87 44 colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71
013 70 73	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et laxes Dotations et participations	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées	COLONNE 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0	colonne 5 Corrections des	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71
013 70 73 74 75	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et laxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/7	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et laxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 27 552	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/17 28 7/17 13/15 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et laxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/17 1315 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75 76 77	Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine Impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Total récettes réelles de fonct.	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/17 28 7/17 13/15 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832 0 0 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75 76 77	Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Total récettes réelles de fonct. Opé.d'ordre de transfert entre sections	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/17 1315 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832 0 0 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75 76 77	Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante Produits exceptionnels Total récettes réelles de fonct. Opé.d'ordre de transfert entre sections Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct.	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	Propositions nouvelles votées 28 7/17 1315 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832 0 0 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités 0 0	87 44 colonne 6 Budget corrigé des Insincérités 28 71 1 11 29 83
013 70 73 74 75 76 77	Libellé Attenuations de charges Produits des services , du domaine impôts et taxes Dotations et participations Autres produits de gestion courante Total recettes de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Total récettes réelles de fonct. Opé.d'ordre de transfert entre sections	RECETTE: colonne 1 Compte administratif 2023 27 552 21 552 41 221	s DE FONCTIONNEM	ropositions nouvelles votées 28 7/17 29 332 29 832	Colonne 4 TOTAL BP 2024 (2+3) 0 28 717 0 0 1 115 29 832 0 0 29 832	colonne 5 Corrections des Insincérités	colonne 6 Budget corrigé des

├─		Colonne 1	colonna 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	Libellé	CA 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des Insincérités Prop.Nyelles	Budget Corrigé des Insincérités
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1.375.100 K-4.3607	AND FRANCISCO SECTOR	Altanomero Sameraran		Liob WASHIS2	
204	Subventions d'investissement versées	Section Assistance			0		. 0
	immobilisations corporelles	3 582	14-20-28-22-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-	24.3.42.23.34.33.3	0		. 0
	immobilisations reçues en affectation		4 SEL 345 A 1	20 000	20 000	3日沙安全	20 000
	Immobilisations en cours	NOTES TO A CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE PA	ANNUAL SEP		0	15.25 E-10.55	0
	total opérations d'équipement	and the second s	30.00	26年,1000年,1000年	- 0	· 是是那么有点	0
	Total dépenses d'équipement	3 582	Print the best fire		0	美的特殊 那	0
	Dotations, fonds divers et réserves	11/20 10 CONTRACTOR		20 000	20 000	0	20 000
13	subventions d'investissement	3.11.2627134.353	不安克尔克斯 森	(45) 经销售品额	0	新发射的	Ö
	Emprunts et dettes assimilées		3.00	ale medicale	. 0		0
	Participations et créations	44-5	a la Paronina.	30.55 (50.55)	0	特别的	0

Autres immobilisations financières
 Dépenses imprévues
 Total des dépenses financières
 Total des pour compte de tiers
 Total dépenses réelles d'invest.

Op.d'ordre de transfert entre section
O41 Opérations patrimoniales
Total dépenses d'ordre d'invest.
TOTAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

+	DO01 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE		100000000000000000000000000000000000000		
i				i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	0
= I	TOTAL DES DEP. D'INVESTISSEMENT	3 581,57		20 000,00	0 20 000

20 000

20 000

-		colonne 1	colonne 2	colonna 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap	Libelié	CA 2023	Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	TOTAL BP 2024 (2+3)	Corrections des insincérités	Budget Corrigé des Inslacérités
13	Subventions d'investissement	100000000000000000000000000000000000000	and the second second second			Prop.Nvelles	
. 16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000 A 100 B	SAME NAMES			第4至第3条	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		Section Control	A1975-1876		10000000000000000000000000000000000000	
204	Subventions d'investissement versées	278 - 174-72 S	And the Control of th	Market Company		A SERVICE AND IN	
21	Immobilisations corporelles	5 - 2 TO THE COLUMN	State of the state	154 - FR. 91 - 15 (1)		2.000	
22	Immobilisations reques en affectation	7777777	Control of Control Con	A Company of the Comp		2000 E-1200 E-12	
23	immobilisations en cours	12.03030423043	多个是主要。 表现是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是一个是	Andrew State of the Control of the C		上海 游戏员(诸侯)	
	Total recettes d'équipement		0	· 通過數學性 / 24 (25 - 25		ESPANA NO MONTO	
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 895	Section and Association	*****	0	0	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	682	Alleria de la composition della composition dell		0	5023 BUSE 4510	
26	Participations et créances	72-22-24-500	2005 - 2005 - 2005 - 200	A CONTRACTOR OF THE SECOND	0	10.40 7444	
27	Autres immobilisations financières	1)人的总数是基础	#200 (A 100 A	A CANCELLO SERVICES	0		
024	Produits des cessions	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	16121 04120807	2011 2011 2012 2013 2013 2013 2013 2013	0	100 march 200 ma	
	Total des recettes financières	12 577	n n	0	, v	人民文化工艺	
X2	Total des op. pour compte de tiers	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	কুল্বাধ্বনভাগ বিশ্বন স্থায় ব্যক্ষা স	Sign Television		0	
	Total recettes réelles d'invest.	12 577		243349888	- 0	an 40 miles (10 miles)	
021	Virement de la section de fonctionnement	45.000000000000000000000000000000000000	se se decembre s	11 005		.0	
.40	Op.d'ordre de transfert entre section	27 - 22 - 32 - 32 - 32 - 32 - 32 - 32 -		11 005	11 005	A	11 00
041	Opérations patrimoniales	481800000000		100 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00	01		
_ 7	Total recettes d'ordre d'invest.	0		11 005	44.005		
	TÖTAL	12 577		11 005	11 005 11 005	0	11 00 11 00

+ [R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE			8 995		8 995
=	TOTAL DES REC. D'INVESTISSEMENT	12 577		20 000,00	0	20 000
	Equilibre	8 995,31	0	0		0
	Résultat de clôture (SF+SI)	66 610	0	0		0
·	Résultat de clôture (SF+SI) y/c RAR	66 610				



Dossiers n° 2024/0006 et 2024/0010

Avis du 28 juin 2024 Séance du 28 juin 2024

Articles L. 1612-2 et L.1612-14 du code général des collectivités territoriales Budget primitif 2024

COMMUNE DE COGGIA

(Corse-du-Sud)

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES CORSE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-14;

Vu le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu les avis n° 2022/0008 et 0008 bis des 17 juin et 7 septembre 2022 rendus par la chambre régionale des comptes Corse constatant le déséquilibre du budget 2022 et proposant au préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud de régler et rendre exécutoire ledit budget ;

Vu l'arrêté n° 2A-2022-10-04-00002 du 4 octobre 2022 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud réglant et rendant exécutoire le budget de la commune de Coggia pour l'année 2022 ;

Vu l'avis n° 2023/0008 du 13 juillet 2023 rendu par la chambre régionale des comptes Corse constatant le déséquilibre du budget 2023 et proposant de nouvelles mesures de redressement;

Vu les délibérations en date du 14 août 2023 du conseil municipal de la commune de Coggia, rectifiant les budgets primitifs 2023, enregistrées au greffe de la chambre les 21 et 22 août 2023 ;

Vu l'avis n°2023/0008 bis du 28 août 2023 rendu par la chambre régionale des comptes 'Corse constatant l'adoption des mesures suffisantes pour poursuivre le rétablissement de l'équilibre budgétaire dans le cadre du nouveau plan de redressement proposé par la chambre dans son avis précité du 13 juillet 2023 ;

Vu la lettre du 15 mai 2024, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, a transmis à la chambre, sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2024 de la commune de Coggia, lequel fait l'objet d'un plan de rétablissement de l'équilibre;

Vu la lettre du 30 mai 2024, enregistrée au greffe de la chambre le même jour, par laquelle le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, a saisi la chambre, sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2024 relatif au budget annexe « Lotissement Pinisolu » de la commune de Coggia n'a pas été adopté dans les délais légaux ;

Vu les lettres des 15 et 30 mai 2024 par lesquelles le président de la chambre a informé le maire de la commune de Coggia de l'ouverture des deux procédures distinctes de contrôle des actes budgétaires et de la possibilité de présenter ses observations, soit par écrit, soit oralement, dans les conditions prévues par l'article L. 244-1 du code des juridictions financières;

Vu les délibérations du 15 avril 2024 par lesquelles le conseil municipal de Coggia a voté le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2023;

Vu les délibérations du 15 avril 2024 par lesquelles le conseil municipal de Coggia a adopté les budgets primitifs 2024 du budget principal et du budget annexe « Eau et assainissement » et a rejeté le budget primitif du budget annexe « Lotissement Pinisolu » de la commune pour 2024;

Vu les réponses apportées par la collectivité;

Vu l'ensemble des pièces du dossier ;

Vu les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu M. Alain Michel, premier conseiller, en son rapport;

REND L'AVIS SUIVANT

Considérant ce qui suit :

<u>I-SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE ET LA TRANSMISSION DU PRÉFET</u>

A- En ce qui concerne la saisine sur le fondement de l'article L. 1612-2 du CGCT

Aux termes de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, « si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.

À compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours.

Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget ».

Le budget de la commune de Coggia se compose du budget principal, du budget annexe¹ « eau et assainissement », qui revêt le caractère industriel et commercial, en application de l'article L. 2224-11 du code général des collectivités territoriales, ainsi que du budget annexe « Lotissement Pinisolu », qui revêt le caractère administratif.

Par délibérations du 15 avril 2024, réceptionnées à la préfecture les 23 et 24 avril 2024, le conseil municipal de Coggia a adopté le budget principal et le budget annexe « eau et assainissement », mais a rejeté à l'unanimité le projet de budget primitif 2024 relatif au budget annexe « Lotissement Pinisolu ».

Par courrier du 30 mai 2024, enregistré au greffe de la chambre le même jour, et en application des dispositions précitées, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, représenté par son secrétaire général, a saisi la chambre régionale des comptes Corse en raison du défaut d'adoption dans les délais légaux du budget primitif 2024 relatif au budget annexe « Lotissement Pinisolu » de la commune de Coggia.

¹ Aux termes de l'article L. 2224-6 du code général des collectivités territoriales, les communes de moins de 3 000 habitants peuvent, sous condition, établir un budget unique des services de distribution d'eau potable et d'assainissement.

Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud a qualité pour saisir sans délai la chambre.

La commune de Coggia relève du ressort du la chambre régionale des comptes Corse, qui a donc compétence pour se prononcer.

En application de l'article L. 2311-1 du code général des collectivités territoriales et du principe d'unité budgétaire, la saisine du préfet doit être regardée comme concernant l'ensemble du budget de la commune.

B- En ce qui concerne la transmission sur le fondement de l'article L. 1612-14 alinéa 2 du CGCT

Aux termes des dispositions des 2e et 3e alinéas de l'article L. 1612-14 du code des collectivités territoriales (CGCT), « lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...] ».

La commune de Coggia est soumise à un plan de redressement, proposé par l'avis susvisé de la chambre régionale des comptes du 7 septembre 2022 et modifié par l'avis susvisé du 13 juillet 2023, dont l'échéance a été fixée au 31 décembre 2028.

Préalablement à sa saisine sur le fondement de l'article L. 1612-2 du CGCT intervenue le 30 mai 2024, le préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud a transmis à la chambre, le 15 mai 2024, le compte administratif de 2023 et le budget primitif de 2024 de la commune de Coggia (budget principal et budgets annexes), sur le fondement de l'alinéa 2 de l'article L. 1612-14 du CGCT, conformément à l'avis susvisé du 28 août 2023.

La chambre régionale des comptes prend acte de cette transmission, qui est motivée par l'existence d'un plan de redressement et qui a pour objectif de lui permettre de se prononcer sur le caractère suffisant des mesures de résorption du déficit, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2028.

C- Sur la jonction de la saisine et de la transmission et le délai imparti à la chambre pour rendre son avis

L'article L. 1612-14 alinéa 2 du CGCT prévoit que la chambre propose les mesures nécessaires au représentant de l'État lorsque la collectivité n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber et l'article L. 1612-2 du même code prévoit que la chambre formule des propositions pour le règlement du budget ; que dès lors, au cas d'espèce, les deux saisines du préfet de Corse, préfet de Corse-du-Sud peuvent être jointes en proposant au représentant de l'État un budget 2024 comprenant les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Les dispositions combinées des articles R. 1612-8 et R. 1612-19 du code général des collectivités territoriales invitent à considérer les saisines jointes, dûment motivées, comme recevables et complètes au 30 mai 2024. Par suite, le délai d'un mois imparti à la chambre pour rendre son avis lors d'un délibéré commence à courir à compter de cette date.

II- SUR LES MESURES DE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE ET LA PROPOSITION POUR LE RÈGLEMENT DU BUDGET 2024

Il appartient à la chambre régionale des comptes de formuler des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité, ainsi que le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées; toutefois, la juridiction ne saurait se substituer au conseil municipal pour le choix des investissements ou dépenses nouvelles, sauf pour prendre en compte celles relatives à des opérations engagées, exécutées, ou présentant un caractère d'urgence.

Le budget à établir doit satisfaire aux conditions d'équilibre réel posées par l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, à savoir la sincérité des inscriptions budgétaires, la couverture de l'annuité en capital de la dette par des ressources propres, enfin l'équilibre par section.

Compte tenu des précédents avis de la chambre, le déséquilibre du budget doit respecter le plan de redressement proposé en 2023 et rappelé ci-après.

Les propositions qui suivent sont établies par la chambre à partir des propositions de l'ordonnateur, de la situation des dépenses et des recettes de l'exercice en cours, des notifications des montants prévisionnels de chacune des taxes locales et des montants des différentes dotations et concours alloués à la commune, des factures relevant de l'exercice précédent et n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement de charges ainsi que, pour les dépenses non obligatoires indispensables au service public communal, des crédits consommés au titre des exercices précédents, après vérification de leur sincérité.

Le projet de budget primitif établi pour 2024 a été adopté en ce qui concerne le budget principal et le budget annexe « eau et assainissement » et rejeté en ce qui concerne le budget annexe « Lotissement Pinisolu », emportant dès lors le rejet de l'ensemble du budget primitif. Ce projet, bien que rejeté, peut, toutefois, constituer une base de travail pour l'évaluation des recettes et des dépenses à retenir.

Par délibérations du 15 avril 2024, adoptées préalablement au vote du budget 2024, le conseil municipal a statué sur les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes.

La chambre constate que les résultats des comptes administratifs 2023 du budget principal et des deux budgets annexes « eau et assainissement » et « Lotissement « Pinisolu » sont conformes aux comptes de gestion 2023 du comptable public et ont correctement été repris dans les trois projets de budget 2024.

A- Sur le plan de redressement en vigueur

La chambre, dans son avis du 13 juillet 2023, avait établi une trajectoire de rétablissement de l'équilibre du budget principal à l'horizon 2028, selon l'échéancier suivant :

Tableau n°1: Trajectoire de retour à l'équilibre du budget principal

en €	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Équilibre de la section de fonctionnement	- 1 476 456	- 1 196 098	- 895 197	- 580 874	- 252 789	0
Équilibre de la section d'investissement	539 380	412 644	284 668	149 504	24 778	9 385
Équilibre du budget	- 937 076	- 783 454	- 610 529	- 431 370	- 228 011	9 384

Les deux budgets annexes sont à l'équilibre dès 2023, après prise en compte des mesures de redressement.

B- En ce qui concerne le budget annexe « eau et assainissement »

Le budget annexe « eau et assainissement » a été voté en équilibre et se présente, en synthèse, comme suit :

Tableau n°2: Budget annexe « eau et assainissement » 2024 (en euros)

Budget primitif 2024 (en €)		Section d'expl	oitation
	Dépenses	Recettes	Equilibre
Crédits votés	87 446	29 832	-57 614
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	57 614	57 614
Total	87 446	87 446	0
Budget primitif 2024 (en €)		Section d'invest	issement
	Dépenses	Recettes	Equilibre
Crédits votés	20 000	11 005	-8 995
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat d'investissement reporté	0	8 995	8 995
Total	20 000	20 000	0
Total cumulé des deux	sections		0

La chambre constate que les anomalies qu'elle avait relevées en 2022 n'ont pas été régularisées.

Il s'agit, d'une part, du solde créditeur du compte 1641, correspondant à une avance octroyée en 1999 par l'Agence de l'eau pour une durée de 17 ans, assortie d'un différé de remboursement de deux ans et dont la dernière échéance a été honorée en 2017. La chambre invite donc à nouveau la commune à se rapprocher du comptable public afin de procéder à la régularisation du compte 1641 au bilan du budget annexe « eau et assainissement ». En conséquence, il n'y a pas lieu, à ce stade, de prévoir des crédits sur le compte 1641.

Il s'agit, d'autre part, de l'absence de dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles à la section d'exploitation du budget en charge des services publics de l'eau et de l'assainissement, qui sont exploités en régie directe par la commune de Coggia sur une partie du territoire communal². La chambre rappelle donc à la commune qu'elle doit procéder à la comptabilisation de l'amortissement des équipements utilisés par les services publics de l'eau et de l'assainissement, indépendamment du nombre d'habitants. Le tarif de la redevance, qui finance les services publics, doit être fixé en fonction du coût complet des services rendus, en incluant l'amortissement des équipements affectés à la réalisation des prestations.

L'instruction budgétaire et comptable M49 fixe les règles applicables pour les services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable pour un certain nombre de biens. Pour les autres immobilisations, la durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante, dans les limites indicatives proposées par l'instruction M49. La chambre engage une nouvelle fois le maire à se rapprocher du comptable public afin d'identifier les biens à amortir. Par suite, la commune devra délibérer en vue de fixer la durée d'amortissement des biens inscrits au bilan du budget annexe.

Il appartient ainsi à la commune de mener les investigations en coordination avec le comptable public, afin de procéder aux régularisations dans les meilleurs délais.

Sous réserve de ce qui précède, le budget annexe « eau et assainissement » peut être arrêté en équilibre, comme présenté en annexe 1.

C- Sur le règlement du budget annexe « Lotissement Pinisolu »

1- Sur le projet de budget annexe 2024 « Lotissement Pinisolu » rejeté et la reprise des résultats

Le projet de budget annexe du lotissement pour l'année 2024, présenté en déséquilibre de 846 130 € (correspondant à un suréquilibre de 211 € en section de fonctionnement et un déséquilibre de 846 341 € de la section d'investissement), a été rejeté à l'unanimité lors du conseil municipal du 15 avril 2024.

² Les services publics sont exploités en régie sur une partie de la commune (village de Coggia). Sur le littoral, la compétence est exercée par le syndicat mixte à vocation multiple (SIVOM) de Vico-Coggia.

Tableau n°3: Projet de budget annexe 2024 « Lotissement Pinisolu » rejeté (en euros)

<u> </u>	<u> </u>		<u>torial elemento y la composición de la composición del composición de la composición de la composición del composición de la composición </u>
Budget primitif 2024 (en €)	Sect	ion de fonctionnen	nent
	Dépenses	Recettes	Équilibre
Crédits votés	2 741 673	2 063 743	- 677 930
Restes à réaliser	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté	0	678 141	678 141
Total	2 741 673	2 741 884	211
Budget primitif 2024 (en €)	Sect	tion d'investisseme	ent
i karan digunar dan 1960 di 19 Il 1960 di 196	Dépenses	Recettes	Équilibre
Crédits votés	1 860 893	1 071 527	- 789 366
Restes à réaliser	.0	0	0
Résultat d'investissement reporté	56 975	0	- 56 975
Total	1 917 868	1 071 527	- 846 341
Total cumulé des c	leux sections		- 846 130

Les résultats de la section de fonctionnement (excédent) et de la section d'investissement (déficit) arrêtés au compte de gestion 2023 ont été reportés au budget 2024 rejeté et sont conformes au compte de gestion. Ils peuvent être intégrés dans le budget 2024 proposé par la chambre.

2- Sur la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget annexe « Lotissement Pinisolu »

En 2011 et 2012, le conseil municipal à décidé de lotir des terrains communaux sur le lieu-dit « Pinisolu ». L'opération de lotissement prévoit initialement la viabilisation d'une première tranche, composée de 14 lots. En 2015, la commune se dote d'un budget annexe pour individualiser les opérations inhérentes aux travaux de lotissement (viabilisation et commercialisation des terrains à bâtir). Par délibération du 19 novembre 2015, il est décidé de créer une seconde tranche, pour 12 lots supplémentaires à bâtir. Le prix de vente initialement fixé à 70 € le mètre carré (m²) est ramené à 50 € le m² pour l'ensemble des lots.

Par un jugement du 3 décembre 2015 le tribunal administratif de Bastia annule partiellement le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Coggia en ce qu'il ouvre à l'urbanisation des zones situées dans les espaces proches du rivage, en méconnaissance de l'article L. 146-4 II du code de l'urbanisme. Le jugement est confirmé par la cour administrative d'appel de Marseille par un arrêt du 12 décembre 2016.

Entre 2017 et 2018, les terrains à bâtir sont cédés par acte administratif de vente, signé par le maire alors en fonction et les acquéreurs. Dans un premier temps, entre 2017 et 2020, seuls les titres de recettes des lots de la première tranche du lotissement sont émis et encaissés. Des permis de construire ont été attribués sur les lots de cette première tranche. Dans un second temps, en 2023, la commune, après avoir invité les acquéreurs de la seconde tranche à se désister compte tenu des effets de l'annulation partielle du PLU rendant les terrains inconstructibles, a émis les titres de recettes à l'encontre des acheteurs qui n'avaient pas renoncé à l'acquisition des terrains.

L'examen du budget annexe par la chambre régionale des comptes, dans le cadre des différentes saisines du préfet initiées depuis 2021, a révélé des irrégularités sur le plan budgétaire et comptable, notamment :

- l'absence de prise en compte de la valeur vénale du terrain concerné, lors de la viabilisation des lots, afin de déterminer les coûts de production;

- l'absence de gestion de comptes de stocks en classe 3 avant une intégration en 2020 ;

- l'absence de couverture du besoin de financement de la section d'investissement du budget annexe par des moyens de financement non définitifs, tels que l'emprunt ou l'avance financière remboursable du budget principal (en dépit de la souscription d'emprunt au budget principal);

l'affectation irrégulière de l'excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement du budget annexe en vue de réduire le déficit d'investissement.

La prise en compte des corrections demandées par la chambre dans ses différents avis pour rétablir la sincérité du budget annexe doit se poursuivre dans le cadre du budget 2024.

La commune de Coggia a indiqué à la chambre, lors de l'instruction, que sur les cinq titres de recettes émis en 2023, correspondant à la cession de cinq parcelles, quatre titres avaient été encaissés (deux en 2023 et deux en 2024), et un acquéreur avait formulé une demande de désistement.

La commune a également signalé qu'en dépit de l'émission des titres de recettes pour éviter leur prescription, elle avait engagé une action en justice pour faire annuler les quatre cessions n'ayant pas fait l'objet de résolution amiable.

Les propositions de la chambre ont pour objet de prendre en compte ces nouveaux éléments et de finaliser la régularisation des écritures budgétaires du lotissement, en cohérence avec les inscriptions budgétaires et comptables afin de traduire l'évolution des stocks.

Le tableau ci-dessous présente la situation de la tranche 2 du lotissement et du stock restant.

Tableau n°4: Cession, stock et marge commerciale (tranche 2) en 2024

7015 vente de terrains à aménager	270 745,17 €	
Superficie vendue 4 lots sur 12 (7 désistements et un acte non signé)	5 886	m² superficie
Prix au m² 46€ car hors taxe	46 €	Prix au m² vendu
	-	
Valeur de la superficie vendue aux coûts de production	459 315€	€ coût production superficie vendue
Moins-value à couvrir	- 188 569 €	moins-value
	- €	
Stock restant	10 843	m² superficie restante
Coût production stock restant	78,04 €³	prix €/m²
Valorisation stock restant (8/12)	846 135 €	€

• Sur les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2023, la commune de Coggia n'a pas passé les écritures de régularisation prévues par la chambre pour prendre en compte la valeur vénale du terrain, au moment de la cession entre le budget principal et le budget annexe du lotissement.

Comme le prévoit le budget rejeté, il convient d'inscrire sur le chapitre 011 « charges à caractère général » un montant de 1 157 220 €, qui correspond au différentiel entre la valeur vénale du terrain cédé par le budget général au budget annexe et le montant de la cession initialement enregistré dans les comptes des deux budgets.

• Sur les charges spécifiques (chapitre 67)

Le budget rejeté prévoit au chapitre 67 « charges spécifiques » un montant de 53 818 € correspondant à l'annulation du titre 2023-16 relatif à la vente de 2023 du lot n°12 d'une superficie de 1 170 m², dès lors que, par courrier du 28 février 2024, l'acquéreur a notifié à la commune qu'il se rétractait en raison du caractère non constructible du lot. La commune est toujours en attente de la résolution de la vente par acte notarié, toutefois l'inscription peut être retenue dans le budget proposé par la chambre.

• Sur les dotations aux provisions (chapitre 68) et la reprise des dotations aux provisions (chapitre 78)

Chapitre 78:

En 2023, la commune a constitué des provisions à hauteur de 947 820,89 €, avec une provision pour risque de non recouvrement des titres de recettes de 513 477,46 € (concernant 8 lots sur 12) et une provision pour risque de dépréciation du stock restant pour un montant de 434 343,42 € (concernant les 4 lots restants).

³ Montant arrondi de 78, 03511 €.

Tableau n°5: Détail des dotations aux provisions inscrites au chapitre 68 en 2023

	·	8/12 parcelles HT
Chapitre 68	Provision pour risques de non recouvrement et de dépréciation de stock	947 820,89
	dont provision pour risque de non recouvrement des titres de recettes	513 477,46
·	dont provision pour risque de dépréciation stock restant	434 343,42

Compte tenu des montants déjà provisionnés, soit 947 820,89 € (débit 68/crédit 49⁴), et de l'actualisation des risques, les provisions pour risque de non recouvrement et pour risque de dépréciation des stocks doivent être réévaluées.

La commune a inscrit au chapitre 78 du budget rejeté, une reprise de provisions à hauteur de 202 850 €. Ce montant correspond à la reprise des provisions concernant le risque de non recouvrement de 3 des 5 titres émis en 2023 (2 titres qui ont fait l'objet d'un encaissement début 2024 et 1 titre qui a fait l'objet d'une annulation fin 2023). En revanche, le budget rejeté n'intégrait pas la reprise de la provision pour risque de non recouvrement concernant les 2 lots dont les titres ont été encaissés en 2023.

En raison de l'encaissement de 4 des 5 titres de recettes émis et du désistement de l'acquéreur faisant l'objet du dernier titre de recettes qui fait l'objet d'une annulation, il n'existe plus de risque de non encaissement des titres de recettes émis en 2023.

La commune doit, dès lors, reprendre l'intégralité de la provision constituée en 2023 concernant le risque de non recouvrement des titres de recettes, soit 513 477,46 €⁵.

Le chapitre 78 s'établit ainsi à 513 477,46 € (soit + 310 627 € par rapport au budget rejeté).

Chapitre 68:

Le budget rejeté prévoit au chapitre 68 un montant de 459 108 € en raison de l'action judiciaire intentée par la commune de Coggia pour annuler la vente des quatre parcelles ayant fait l'objet d'un paiement en 2023 et 2024, suite à l'émission des titres de recettes.

La dotation aux provisions correspond à la surface des quatre parcelles cédées (lots n°°1, 2, 6 et 9), soit 5 886 m², valorisées à leur coût de production, (soit 78 € le m²), et non au prix de cession.

⁴ Les provisions sont semi-budgétaires.

⁵ La provision pour risque de non recouvrement constituée en 2023 pour un montant de 513 477,46 € concernait les titres relatifs au 8 lots (n'ayant pas fait l'objet de renonciation) sur la base du prix de vente, soit 46 € HT par m².

Or, en cas d'annulation judiciaire de la vente, la commune devra rembourser aux quatre acquéreurs la valeur correspondant aux quatre titres de recettes émis à leur encontre, soit 270 745,17 €6. C'est donc ce montant qu'il convient de provisionner sur le chapitre 68, au regard du risque précité de l'annulation contentieuse de la vente (cf. tableau ci-après).

Par ailleurs, la commune doit ajuster sa provision relative au risque de dépréciation des stocks, qui concerne désormais les huit lots invendus, alors que la provision constituée en 2023

La provision pour risque de dépréciation des stocks de 434 343,42 €, qui figure au compte de gestion 2023 (chapitre 49), doit être majorée pour tenir compte de l'ensemble des résolutions amiables de ventes (4 annulations des cessions supplémentaires), portant le total des lots dont la vente est annulée à 8 sur un total de 12 lots, pour une superficie totale de 10 843 m² valorisée au coût de production (78,04 € le m²), soit un montant total de 846 134,70 €. Il convient ainsi d'inscrire une nouvelle provision pour risque de dépréciation du stock d'un montant de 411 791,28 € au chapitre 68⁷.

En conséquence, le total des montants à inscrire au chapitre 68 au budget 2024 s'établit à 682 536,45 €8.

Tableau n°6: Détail des nouvelles dotations aux provisions à inscrire en 2024

	2024	
Chapitre 68	Provisions pour risques	
	dont provisions pour risques contactions to	682 536,45
	dont provisions pour risques de dépréciation du stock restant (8/12) (non titré désistement)	270 745,17
		411 791,28

Sur les opérations d'ordre à inscrire sur les chapitres 042 de la section de fonctionnement et 040 de la section d'investissement, en dépenses et en recettes

- Les écritures de reprise de stock (annulation du stock) : chapitre 042 en dépense de la section de fonctionnement et chapitre 040 en recette de la section d'investissement :

La valeur des stocks figurant au compte de gestion 2023 pour un montant de 1 071 527,36 €, correspond aux stocks de terrains dont la vente a été annulée ou qui n'ont pas fait l'objet d'un encaissement en 2023 après l'émission des 5 titres de recettes, soit 10 lots sur les 12 existants pour une superficie de 13 734 m².

⁶ La provision à constituer pour anticiper un risque d'annulation de la vente des 4 lots pour un montant de 270 745,17 € correspond à 5 886m² à un tarif de 46 € le m², soit le montant HT. La part de TVA collectée n'apparaissant pas au budget devra faire l'objet d'un reversement par opération non budgétaire.

⁷ Ajoutée au montant de 434 343,42 déjà provisionné, cette nouvelle provision de 411 791,28 € correspond aux

⁸ Pour rappel les provisions sont semi-budgétaires, le montant de la provision figurant au chapitre 49 s'établira ainsi en fin d'année à 1 116 879,87 ϵ (soit 947 820,89 ϵ – 513 477,46 ϵ + 270 745,17 ϵ +411 791,28 ϵ).

La reprise de ce stock (annulation du stock initial) au budget 2024 s'effectue par une dépense au chapitre 042 de la section de fonctionnement (débit du compte 71355) pour un montant de 1 071 527,36 €. En contrepartie, la section d'investissement enregistre une recette du même montant au chapitre 040 (crédit du compte 3555).

- Les écritures de reconstitution de stock en fin d'exercice 2024 : chapitre 042 en recette de la section de fonctionnement et chapitre 040 en dépense de la section d'investissement :

La reconstitution des stocks invendus

En fin d'exercice, la commune devra transférer à la section d'investissement le stock de terrains invendus (constatation du stock final restant). Dans l'attente du règlement du litige en cours et, à défaut d'autres désistements, le stock à reprendre sera constitué des 8 lots sur les 12 existants dont les ventes ont été annulées pour une superficie de 10 843 m² au prix de 78,04 € le m², soit un montant de 846 134,70 €.

La réintégration du stock à la fin de l'exercice 2024 s'effectue par une dépense de la section d'investissement au chapitre 040 (débit du compte 3555), pour un montant de 846 134,70 €. En contrepartie, la section de fonctionnement enregistre une recette du même montant au chapitre 042 (débit du compte 71355).

La correction de l'affectation du résultat à la section d'investissement réalisé en 2020 :

Comme indiqué dans les précédents avis de la chambre, en 2020, la commune de Coggia avait affecté à tort, de manière définitive, l'excédent temporaire de la section de fonctionnement à la section d'investissement en crédit sur le compte 1068, pour un montant de 1 014 551,99 €.

Or, les instructions budgétaires et comptables (M14 et M57) précisent que dès lors que le besoin de financement d'un tel budget annexe n'est que temporaire9, sa section d'investissement ne doit pas enregistrer de ressources définitives comme un excédent de

Il s'ensuit que la procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, générant une recette budgétaire définitive au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », n'est pas appropriée pour les opérations de lotissements individualisées au sein d'un budget annexe appliquant les principes d'une comptabilité de stocks.

Dans ces conditions, en présence d'un compte 1068 au bilan d'une telle opération, il convient de reprendre les sommes affectées audit compte 1068 par une opération d'ordre budgétaire : débit du compte 1068 (chapitre 040 en dépenses de la section d'investissement) par crédit du compte 777 « Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat » en M57 (recettes du chapitre 042 de la section de fonctionnement).

10 La section d'investissement doit être financée temporairement par un emprunt ou par une avance financière

⁹ Ce besoin de financement est lié au décalage entre la phase de stockage correspondant à la réalisation des travaux et la phase de déstockage correspondant à la commercialisation des lots.

En conséquence, les chapitres 042 en recettes et 040 en dépenses, après rectification de l'affectation irrégulière du résultat au crédit du compte 1068, s'établissent à 1 860 686,69 €.

Il résulte de ce qui précède que les chapitres d'ordre 042 et 040 de la section de fonctionnement et de la section d'investissement s'établissent comme ci-après :

Tableau n°7: Opérations d'ordre des chapitres 040 et 042 du budget annexe « Lotissement Pinisolu »

Section de fonctionnement	Dépenses	
	Depenses	Recettes
2 Opé.d'ordre de transfert entre sections	1 071 527,36	1 860 686,69
dont Annulation du stock en début d'exercice 2024 (c/ 71355)	1 071 527,36	
dont Reconstitution du stock en fin d'exercice 2024 (c/ 71355) Recettes et quote-part des subventions d'investissement		846 134,70
transférées au compte de résultat (c/ 777)		1 014 551,99

Section de fonctionnement d'investissement 40 Op.d'ordre de transfert entre section	Dépenses	Recettes
dont Annulation du stock en début d'exercice 2024	1 860 686,69	1 071 527,36
(c/ 3555) dont Reconstitution du stock en fin d'exercice 2024		1 071 527,36
dont régularisation de l'affection du résultat	846 134,70	
(c/ 1068)	1 014 551,99	

Sur le financement de la section d'investissement

La section d'investissement du budget annexe rejeté est en déséquilibre. Son besoin de financement ressort à 846 134,70 €. Ce montant, qui correspond à la part des stocks de terrains invendus restant à financer (8 lots sur 12), évolue en fonction du nombre de terrains restant en stock.

En effet, comme évoqué ci-avant, le besoin de financement de la section d'investissement d'un budget lotissement appliquant les principes de la comptabilité de stocks n'est que temporaire — dans la mesure où il est lié au décalage existant entre la phase de stockage et la phase de déstockage correspondant aux ventes — et doit donc être couvert par des moyens de financement non définitifs.

En conséquence, comme expliqué dans l'avis susvisé de 2023, il y a lieu de couvrir ce besoin de financement temporaire par une avance budgétaire remboursable du budget principal vers le budget annexe du lotissement. Cette avance d'un montant de 846 134,70 € est imputée en recettes de la section d'investissement dudit budget annexe, au crédit du compte 1687, et en dépenses de la section d'investissement du budget principal, au débit du chapitre 27.

3- Conclusion sur l'équilibre du budget annexe « Lotissement Pinisolu » :

Il résulte de ce qui précède que le budget annexe proposé par la chambre est équilibré, comme présenté ci-après avec :

- Une section de fonctionnement en suréquilibre de 87 203,52 € avec des crédits qui s'établissent à 2 965 101,66 € en dépenses et 3 052 305,17 € en recettes.
- Et une section d'investissement équilibrée, avec des dépenses et des recettes qui s'établissent à un montant total de 1 917 662,06 €.

En conséquence, l'ensemble de ces propositions permet d'assurer l'équilibre des deux sections du budget annexe « Lotissement Pinisolu », comme présenté dans les tableaux 8 et 9 ci-dessous.

Par ailleurs, afin d'ajuster la situation nette de la collectivité et du déficit de son opération de lotissement, la chambre invite la commune de Coggia à se rapprocher des services de la DDFIP pour solliciter une évaluation des stocks de terrains, devenus inconstructibles suite à l'annulation partielle du plan local d'urbanisme par la juridiction administrative, afin d'affiner la provision pour risque de dépréciation des stocks. Elle pourrait également solliciter, à cette occasion, des précisions sur le régime de TVA applicable, notamment en ce qui concerne le taux.

En effet, la chambre a reconduit le taux de TVA appliqué sur la tranche 1 du lotissement, tel que pris en charge par les comptables publics successifs. Or, il résulte d'une analyse complémentaire que le taux de TVA applicable ressort à 8,7 %, alors que le taux applicable devrait être de 10 %, sous réserve de l'appréciation des services fiscaux.

Tableau n°8: Section de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Pinisolu » proposé par la chambre pour 2024

		colonne 1	NSES DE FONCTION colonne 2	colonne 3		- 1	
		200	COICINIO	союпле з	colonne 4	coionne 5	colonne
Chap.	Libellé	Compte administra 2023	Restes à réails	Proposition nouvelles rejetées		Corrections des insincérités	Budget proposé p CRC
012	Charges à caractère général Charges de personnel		是自由的過程	1 157 220	00 1 157 220	.00	
014	Attenuations de produits		Desperation	a de la company	500	00	1 157 220
65	Autres charges de gestion		"我们是我们	A Maria Contra	20.51	00	0
	Total dépenses de gestion courante				0.		0
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	0,	00 0	00 1 157 220,	00 1 157 220,	0.0	
67	Charges exceptionnelles (2023) / spécifiques	1000		2	0.		
68	Dotations provisions semi-budgétaires		A CONTRACTOR	53 817			0
022	Dépenses imprévues	947.820,8	2	459 108			53 817,
	Total déponses réelles de fonct.			32.50	0,0		682 536, 0.
		947 820,8	2 0,	00 1 670 145,8		200	
042	Virement à la section d'investissement			- Parameters	蒙 0.0		1 893 574,
043	Opé d'ordre de Iransfeit entre sections Opé d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.	192 656,8	7111111111111111111	1079527			0,
~	Total décorses de la sect fonct.			100	0.0	A 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 071 527,
	otal dépenses d'ordre de fonct.	192 656,8		1 071 527,3	~	。 1000年14年14年14年14年14年14年14年14年14年14年14年14年14年	0,0
	TOTAL	1 140 477,69	0.0				1 071 527,
. Ė		1 - 1 - 2 - 2 - 2	7	<u> </u>	2 741 673,2	1 223 428,45	2 965 101,
* L	D002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	553 052 96			la waxe	M	
_ L	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMEN	RECETTE	0,00 S DE FONCTIONNE	MENT	2 741 673,2	223 428,45	2 965 101,6
- L	- OSO DE CONCITONNEMEN			MENT colonne 3	2 741 673,21 colonne 4	223 428,45 colonne 5	2 965 101,6 colonne 6
р.	Ülbellé	RECETTE	S DE FONCTIONNE				
p. 3 A	L'ibellé tenuations de charges	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3)	colonne 5 Corrections des	colonne 6 Budget proposé par
p. 3 Al	Libelté tenuations de charges xults des services , du domaine	RECETTE colonne 1 Comple administratif	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3)	colonne 5 Corrections des	colonna 6 Budget proposé par CRC
p. 3 Ai	Libelté tenuations de charges xiuits des services , du domaine polis et taxes	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00	colonne 5 Corrections des	Colonna 6 Budget proposé par CRC
p. 3 Ai Di Im	Libelté tenuations de charges adults des services , du domaine abts et laves altions et participations	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00	colonne 5 Corrections des	Colonne 6 Budget proposé par CRC (0,00
p. 3 Ai 3 Pro 1 Imi Do Au	Libelté tenuations de charges pduits des services , du domaine pois et taxes (alfons et participations tres produits de gestion courante	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00	colonne 5 Corrections des	Budget proposé par CRC (0.000 0.000 0.000 0.000
p, 3 Ai) Pro i imi Do Au	Libellé tenuations de charges sduits des services , du domaine pois et taxes lations et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNE colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00	colonne 5 Corrections des insincérités	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,00 0,00 0,00 0,00
p. 3 Ai) Pro i Im Do Au Tot	Libellé tenuations de charges xiulis des services , du domaine xiulis et taxes alirons et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	colonne 5 Corrections des	Budget proposé par CRC 0,00 0,00 0,00 0,00
p. 3 Al 9 Pro 1 Im Do Au Tot Pro Pro	Libellé Idenuations de charges Autils des services , du domaine Obts et taxes autions et participations tres produits de gestion courante au recettes de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	colonne 5 Corrections des insincérités	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
p. 33 Al im Dó Au Tol Pro Pro Rep	Libellé Idenuations de charges pduits des services , du domaine pois et taxes altions et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejets (2+3)	Colonne 5 Corrections des insincérités	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
p. 3 Al 3 Pri 1 Im Do Au Tot	Libellé Idenuations de charges pduits des services , du domaine pois et taxes alfons et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions It recettes réelles de fonct.	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser 9,00	Propositions nouvelles votées 0,00 202 850,00	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3)	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 513 477,46
Do Pro Pro Rep Total Opé	Libellé Lenuations de charges Autils des services ; du domaine Obts et taxes alfons et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions al recettes réelles de fonct. d'ordre de transfert entre sections	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 047 (06.65	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser	Propositions nouvelles votées 0,00 202 850,00 202 850,00	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46 310 627,46	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000
p. 33 All Important Import	Libelté tenuations de charges ciuits des services , du domaine cots et taxes alfions et participations tres produits de gestion courante al recettes de pestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions al récettes réelles de fonct. d'ordre de transfert entre sections d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 047 (06.65	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser 9,00	Propositions nouvelles votées 0,00 202 850,00	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejets (2+3)	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
p. 33 All Important Import	Libellé Lenuations de charges Autils des services ; du domaine Obts et taxes alfons et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions al recettes réelles de fonct. d'ordre de transfert entre sections	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 047 (06.65	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser 9,00	Colonne 3 Propositions nouvelles votées 0,000 202 850,00 202 850,00 1 860 893.35	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46 310 627,46 206,66	Colonne 6 Budget propose par CRC 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
p. 33 All Important Import	Libelté tenuations de charges ciuits des services , du domaine cots et taxes alfions et participations tres produits de gestion courante al recettes de pestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions al récettes réelles de fonct. d'ordre de transfert entre sections d'ordre à l'intérieur de la sect fonct.	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 047 106 65 2 371 671,67	S DE FONCTIONNEZ colonne 2 Restes à réaliser 0,00 0,00	Colonne 3 Propositions nouvelles votées 0,000 202 850,00 202 850,00 1 860 893,35	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46 310 627,46	Colonne 6 Budget proposé par CRC 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 513 477,46 513 477,46
P. 33 All Important Import	Libelté Ienuations de charges Autils des services , du domaine Dots et taxes (altions et participations tres produits de gestion courante al recettes de gestion courante duits financiers duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions at recettes réelles de fonct. d'ordre de transfert entre sections d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct, il recettes d'ordre de fonct. TOTAL	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 947 106,65 2 371 671,67	S DE FONCTIONNER colonne 2 Restes à réaliser 9,00	Colonne 3 Propositions nouvelles votées 0,000 202 850,00 202 850,00 1 860 893.35	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46 310 627,46 206,66	Colonna 6 Budget proposé par CRC (0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
P. 33 All Important Import	Libelté Leinuations de charges Adults des services ; du domaine Adults et taxes Lations et participations tres produits de gestion courante duits financiers duits exceptionnels (2023) / spécifiques rises sur provisions Il recettes réelles de fonct d'ordre de transfert entre sections d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct, Il recettes d'ordre de fonct	RECETTE colonne 1 Comple administratif 2023 324 563,02 324 563,02 2 047 106 65 2 371 671,67	S DE FONCTIONNEZ colonne 2 Restes à réaliser 0,00 0,00	Colonne 3 Propositions nouvelles votées 0,000 202 850,00 202 850,00 1 860 893,35	Colonne 4 TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Colonne 5 Corrections des insincérités 0,00 310 627,46 310 627,46 -206,66	Colonna 6 Budget proposé par CRC (0 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

Equilibre

87 203,52

Tableau n°9: Section d'investissement du budget annexe Lotissement Pinisolu proposé par la chambre pour 2024

··		colonne 1	colonne 2	colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Chap.	Libellé	CA 2023	Restes à réalis	Propositions		Corrections	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	PREMIORIS	tis indicated at	P REPORTED	3 0,		3
204	Subventions d'investissement versées	500 500 500 500 500 500 500 500 500 500	4 440 4 40	7 1-6. (1.52)	3 0,	1-1/10/11/11/11/11	
21	Immobilisations corporelles	125 125 000			0.	The second secon	
22	Immobilisations reçues en affectation		建工作的 表示	4 7 7 V V V V V V V V V V V V V V V V V	0.0		
23	immobilisations en cours	- 砂糖素温度			0.0	A COM TO A STORY	-
	total opérations d'équipement	Water State of	被 医现在的	28.077br.on	0,0		- '
	Total dépenses d'équipement	0,	0,0	0 0,		And the second of the second	
10	Dotations, fonds divers et réserves	6.00	T MARKET	THE PERSON	0,0		(
	subventions d'investissement	2012/01	1 × 2 × 3 × 4		0,0		1
- 77	Emprunts et dettes assimilées	242		15-10-1	0,0	3 7 90 7 7 7 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9 9	
	Participations et créances		A MARKAGAN	247	0,0		Č
	Autres Immobilisations financières	国际股份		i za karana	0.0	THE PROPERTY OF THE PARTY OF	0
_	Dépenses imprévues				0,0	the second of th	Ö
	otal des dépenses financières	0,0	0,00	0,0		Carlotte and writer a section of the	0
_	otal des op pour compte de tiers	100000	第1770 计系统系统	27.77 F 1879	0,0		
ी	otal dépenses réelles d'Invest.	0,0	0 0,00	0,0		C465 C4 (C2546)	Ô
40 (Op.d'ordre de transfert entre section	200	O Walter the new	1 860 893 3		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	
41	pérations patrimoniales	YOU THEN	Fig. Company		9 1000 693,3	- SA 45 10 12 1	1 860 686
7	otal dépenses d'ordre d'invest.	0,0	0,00	1 860 893,3		The state of the state of the state of	1 860 686
	TOTAL	0,0		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		300	
		ter transfer of the agree			-1 1000 000,5	-200,06	1 860 686
Γ	DOOT SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORT	E 249 632 2		Market Britania	56 975 3	1	
		A CONTRACTOR				ll	56 975
		RECETTES colonne 1	D'INVESTISSE	MENT colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
Ŧ				colonne 3	colonne 4	colonne 5	colonne 6
p.	Libellé				TOTAL BP 2024 rejaté (2+3)	Corrections des insincérités	Budgét
		colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3)	Corrections des insincérités	Budgét
Ŝŧ	bventions d'investissement	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejaté (2+3)	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budget proposé par CR
St.	ibventions d'investissement iprunts et dettes assimilées	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00	Corrections des insincérités	Budget proposé par CR 0,
St En	obventions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204)	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejaté (2+3) 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budget proposé par CR 0, 846 134,
St. En Im	ibventions d'investissement iprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budget proposé par CR 0, 846 134, 0,
St. En Im Su	nbventions d'investissement nprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées mobilisations corporelles	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0,
St. En Im Su Im	obventions d'investissement niprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0,0
St. En Im Su Im	obventions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop.Nvelles 846.134.79	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0,
St. Em Im Su Im Im	abventions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement	colonne 1	colonne 2	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	Corrections des insincérités Prop Nyelles	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0,
Su En Im Su Im Im	ibventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) bventions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reques en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des insincérités Prop.Nvelles 846.134.79	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 846 134,
St. En Su Im Im Im To Doo Exc	inductions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) beentions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejaté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des insincérités Prop.Nvelles 846.134.79	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 846 134,
Su En Im Su Im Im To Do Exc	inductions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement lations, fonds divers et réserves cédent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des insincérités Prop.Nvelles 846.134.79	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 846 134,
St. En Im	inbventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves d'édent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res Immobilisations financières	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles \$46.134.70	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 846 134, 0,0 0,0 0,0
St. En im Su im	inbventions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) industrial de la composition d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours lairecttes d'équipement lations, fonds divers et réserves dedent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions	CA 2023	Colonne 2 Restes à réaliser 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des insincérités Prop.Nvelles 846.134.79	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 846 134, 0,0
Su En Im Im Im To Do Exc Pau Aut	introductions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tail recettes d'équipement taitons, fonds divers et réserves cadent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières	colonne 1 CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles \$46.134.70	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
Su En Im Im Im To Do Exc Pau Aut Pro	inductions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) inductions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours lai recettes d'équipement taitons, fonds divers et réserves cédent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des po pour compte de tiers	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles \$466 134.70	Budget proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
Summarian Summarian Immunitarian Immunitaria	inductions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) inductions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tair recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves cédent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des op. pour compte de tiers ai recettes réelles d'invest.	CA 2023	Colonne 2 Restes à réaliser 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00	TOTAL BP 2024 rejaté (2+3)	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles \$466 134.70	Budgét proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
St. En Im Su Im	inductions d'investissement inprunts et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) inductions d'investissement versées mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tai recettes d'équipement lations, fonds divers et réserves dedent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des op. pour compte de tiers ai recettes réelles d'invest ment de la section de fonctionnement	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Corrections des insincérités Prop.Nveiles	Budgét proposé par CR: 0, 846 134, 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0
St. En Im Im Im Im To Do Pau Aut Pro Tot Tot Vire Op.	inductions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement lations, fonds divers et réserves rédent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des op. pour compte de tiers al recettes réelles d'invest.	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 0,00	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des insincérités Prop.Nveiles	* 1
Sulmin Immunity Impurity Impur	indiventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations in cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves dent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des pour compte de tiers al recettes réelles d'invest.	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 0,00	TOTAL BP 2024 rejaté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des insincérités Prop.Nveiles	Budget proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0,
St. Ern Im Sul Im	indiventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves dent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des pour compte de tiers al recettes réelles d'invest.	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 0,00	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0	Corrections des insincérités Prop.Nveiles	Budget proposé par CR 0, 846 134, 0, 0, 0, 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0 0,0
St. Ern Imm Sulm Imm Imm Imm Pro Tot Tot Tot Vire Op. Ope	indiventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations in cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves dent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des pour compte de tiers al recettes réelles d'invest.	CA 2023	Restes à réaliser 0,00 0,00	colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 0,00 1071 527,36	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des insincérités Prop.Nveiles 846-134/70 846-134/70 0,00 0,00	Budget proposé par CR 0 846 134, 0 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 1 071 527,5
St. En Im Su Im	indiventions d'investissement inprints et dettes assimilées mobilisations incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles (sauf 204) incorporelles mobilisations corporelles mobilisations reçues en affectation mobilisations en cours tal recettes d'équipement tations, fonds divers et réserves dent de fonctionnement capitalisé ticipations et créances res immobilisations financières duits des cessions al des recettes financières al des pour compte de tiers al recettes réelles d'invest.	CA 2023 . 0,00 . 0,00 . 0,00 . 192 656,87	colonne 2 Restes à réaliser 0,00 0,00 0,00	Colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 1071 527,36	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles 846-134/70 846-134/70 0,00 846-134,70	Budget proposé par CR 0 846 134, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 0, 1 071 527,3
St. En Im Su Im	independent de la company de la control de la control de la company de l	CA 2023	colonne 2 Restes à réaliser 0,00 0,00 0,00	Colonne 3 Propositions nouvelles rejetées 0,00 0,00 1071 527,36	TOTAL BP 2024 rejeté (2+3) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	Corrections des Insincérités Prop.Nveiles 846-134/70 846-134/70 0,00 846-134,70	Budget proposé par CR 0 846 134 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

621 165,65

Résultat de clôture (SF+SI)

-846 130,20

D- Sur le règlement du budget principal

Par délibération du 15 avril 2024, la commune de Coggia a voté le budget principal avec un déséquilibre de la section de fonctionnement de 1 235 251 € et une section d'investissement en équilibre. Le budget se présente, en synthèse, comme suit :

Tableau n°10: Présentation du budget principal 2024

Budget primitif 2024 (en €)	Sec	tion de fonctionne	ment		
	Dépenses	Recettes	Équilibre		
Crédits votés	1 450 681	1 561 752	111 071		
Restes à réaliser	0	0	0		
Résultat de fonctionnement reporté	1 346 322	0	- 1 346 322		
Total	2 797 003	1 561 752	- 1 235 251		
Budget primitif 2024 (en €)	Section d'investissement				
	Dépenses	Recettes	Équilibre		
Crédits votés	2 267 574	1 269 989	- 997 585		
Restes à réaliser	7 789	0	- 7 789		
Résultat d'investissement reporté	0	1 005 374	1 005 374		
Total	2 275 363	2 275 363	0		
Total cumulé des d	eux sections		- 1 235 251		

Le déséquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de 1 235 251 € est légèrement supérieur à celui de la trajectoire de redressement prévue par la chambre dans son avis de 2023, qui prévoyait un déséquilibre prévisionnel de 1 196 098 €.

1- Sur la sincérité des mesures nouvelles du budget principal

En ce qui concerne les dépenses de la section de fonctionnement

Sur le chapitre 68 « Dotations aux amortissements et provisions »

La commune de Coggia a inscrit une dotation de 50 000 € au titre du risque de condamnation à une nouvelle astreinte, dans le cadre d'un litige qui l'oppose depuis 2011 à un particulier, qui refuse le passage du public sur sa parcelle pour l'accès à une plage. Ce contentieux a donné lieu à plusieurs décisions de justice qui condamnent la commune, sous astreinte, à fermer le passage d'accès à la plage aux véhicules et à créer un chemin de désenclavement.

Par jugement du 6 septembre 2023, le tribunal judiciaire d'Ajaccio a prononcé la liquidation des deux astreintes et condamné la commune à payer 120 000 €, dont 60 000 € pour la pose de rochers dont la consistance doit interdire tout déplacement manuel et apte à clore définitivement le chemin, et 60 000 € pour la création d'un chemin de désenclavement. Le tribunal a également condamné la commune à payer 5 000 € de dommages et intérêts à ce particulier, ainsi que 4 500 € en application de l'article 700 du code de procédure civile. Il ressort des comptes de la commune que cette dernière a émis un mandat de 129 726,83 € au titre de cette condamnation sur le chapitre 67 du budget 2023. Enfin, le tribunal judiciaire a fixé une nouvelle astreinte journalière de 400 € dans le mois suivant la signification du jugement et pour une durée de 6 mois.

La commune a interjeté appel de ce jugement. Dans son arrêt récent du 26 juin 2024, la Cour d'appel de Bastia a confirmé la liquidation des précédentes astreintes et la condamnation aux dépens prononcées dans le jugement du tribunal judiciaire d'Ajaccio du 6 septembre 2023. Toutefois, la Cour a infirmé la nouvelle astreinte journalière précitée de 400 €, applicable dans le mois suivant la signification du jugement et pour une durée de six mois. La Cour constate, en effet, la pose effective de rochers le 8 septembre 2023 bloquant l'accès de véhicules à la plage par le terrain privé et retient l'impossibilité juridique de réaliser la voie de contournement, au regard des précisions récentes apportées sur les arrêtés préfectoraux par les services de l'État, et communiquées par la commune dans le cadre de son appel.

Dans ces conditions, il n'y a plus lieu de retenir une dotation aux provisions à hauteur de 50 000 € sur le chapitre 68.

Sur les autres chapitres (011, 012, 014, 65, 66)

Les prévisions de dépenses de la section de fonctionnement (688 000 € au chapitre 012, 201 372 € au chapitre 014 et 14 651 € au chapitre 66) ont été établies sur la base des montants exécutés en 2023 et actualisées en fonction des informations disponibles (charges d'intérêts actualisées, participation au centre d'incendie et secours, etc...). Au regard des engagements de la commune et après vérification de l'état de consommation des crédits, ces chapitres peuvent être maintenus pour les montants votés.

En revanche, la prévision du chapitre 65 est majorée de 9 000 € par rapport à la prévision initiale de 109 203 € pour prendre en compte la décision récente de la Cour d'appel confirmant la condamnation à 5 000 € de dommages et intérêts et 4 000 € de frais aux dépens (cf. ci-avant). Le chapitre 65 s'établit ainsi à 118 203 €.

Par ailleurs, la chambre constate que la prévision de dépenses du chapitre 011 fait l'objet d'une forte augmentation par rapport au montant exécuté en 2023. Ce chapitre passe ainsi de 306 580 € au compte administratif 2023 à 387 455 € au budget primitif 2024, soit une hausse de 25 %. Si l'augmentation prend notamment en compte les effets de l'inflation, les montants inscrits sur ce chapitre doivent aussi tenir compte de la cible de redressement fixée par la chambre dans son avis de 2023. Le chapitre doit, dans ces conditions, être ramené à 385 463 €.

Après prise en compte des autres chapitres de dépenses et de recettes, la correction ainsi apportée permettrait de ramener le déséquilibre de la section de fonctionnement à hauteur de la cible du plan de redressement (cf. ci-après).

> En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement

Sur le chapitre 70 « Produits des services, du domaine »

La commune a inscrit une prévision de 16 680 € sur le chapitre 70. L'augmentation de 12 100 € par rapport au montant perçu en 2022 s'explique par celle du tarif de redevance des autorisations d'occupation temporaires du domaine public.

Sur le chapitre 73 « Impôts et taxes »

Compte tenu des informations figurant sur l'état fiscal n° 1259, communiqué par les services de l'État, et des taux votés par le conseil municipal, le compte 731 doit être minoré de 4 871 € (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE - inscrite en double) pour le ramener à 804 916 €, comme décomposé dans le tableau ci-après :

Tableau n°11: Détail du chapitre 73

		Laux vote	Taby.vote .		Produit (aux	
1		2023	2024		2024	baisse des
731	TFB	35,37	29,97	605 534,00	513 086	
731	TFNB	70,00	59,31	4 690,00	3 974	
731	TH	24,76	20,98	348 868,00	295 606	
731	CFE	17,10	14,49	22 982,00	19 474	
731			TOTAL		832 140,06	- 149 934
A	Total ressources fiscales dépendantes des taux votés 832 140,06					
	Ressources fiscales indépendantes des taux votés					
731	TAFNB				2 376	
731	Effet du coefficient correcteur				117 726	
731	Allocations compensatrices				25 111	
731						
731	CVAE/TVA				24 064	
731	IFER				4 871	
739	FNGIR				-201 372	
В	Total ressources fiscales indépendantes des taux votés -27 224					
C (A+B)	Total 731				804.916	
	Montant inscrit au 731				809 787	
	Correction du 731			Company and Property 1975	-4 871	100
732 (D)	Attribution de compensation			15.50 S. 21.5	8 469	
	Total inscrit au chapitre 73				818 256	•
E = C+D	Total à inscrire au chapitre 73		文章,在4000年	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	813.385	
			correction 73		4 871	J

Par ailleurs, le montant de 8 469 € porté au compte 732 est conforme aux informations communiquées par les services de l'État.

Ainsi, un montant total de 813 385 € est à inscrire au chapitre 73.